

# TARIFS 2024 - 2025

## BTS Aménagements Paysagers

Le conseil d'Administration de l'Association de gestion du Lycée a établi un tarif forfaitaire mutualisé qui se décline de la façon suivante.

**Les forfaits, comprenant la pension, la demi-pension, l'externat ont été établis en fonction du nombre de jours moyen de présence des élèves et en tenant compte des stages et des voyages puis répartis mensuellement (sur 10 mois) pour faciliter le paiement. C'est pourquoi vous serez amenés à payer certains mois bien que votre enfant soit en stage.** Ils comprennent les frais de fonctionnement, de restauration, de logement, de surveillance ...

**Le repas du vendredi midi est inclus dans le forfait.** Les élèves empruntant un transport pour Villefranche de Rouergue (13h03) sont prioritaires au self ce jour-là.

	Forfait annuel	Forfait mensuel (sur 10 mois : Septembre à Juin)
Internat	3 340.00 €	334.00 €
½ Pension	2 100.00 €	210.00 €
Externat	1 280.00 €	128.00 €

Le paiement de la facture peut être étalé sur 10 mois.

**Autres frais** : transports hebdomadaires, voyages facultatifs, dégradations causées par les élèves, etc ...